

<https://ricochets.cc/Au-tribunal-de-Paris-de-la-prison-en-veux-tu-en-voila-pour-les-gilets-jaunes.html>



Au tribunal de Paris : de la prison en veux-tu en voilà pour les « gilets jaunes »

- Les Articles -

Date de mise en ligne : mardi 4 décembre 2018

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

On allait découvrir les « casseurs », les « pillards », les « factieux » et les « séditieux » ; tous ceux qui ont mis à sac la capitale, samedi 1er décembre, allant même jusqu'à saccager l'Arc de triomphe et offenser la République en éteignant la flamme du soldat inconnu. Les juges du tribunal correctionnel de Paris n'ont pas vu de tels individus, lundi, lors des premières audiences de comparutions immédiates, cette procédure qui permet de juger au plus vite les prévenus.

Pas de « vrais » casseurs donc, ce lundi, mais un peuple d'ouvriers, d'artisans, de techniciens, d'intérimaires montés à Paris de toute la France pour crier leur colère. « Bah, les vrais casseurs, ils ne se font jamais pincer ! », notait un avocat, tandis qu'un magistrat assurait que des « dossiers lourds » viendraient à l'audience mercredi.



Soixante-dix personnes ont comparu lundi lors d'une mobilisation exceptionnelle du tribunal : cinq salles d'audience. Et l'exercice devait se poursuivre ces mardi et mercredi. Le ministère de la justice a promis « une réponse pénale ferme », suivant les consignes d'Emmanuel Macron. La plupart des manifestants sont poursuivis au titre de l'article 222-14-2 du code pénal : « Participation à un groupement formé en vue de la préparation de violences contre les personnes et de dégradations de biens. » Né et appliqué pour la première fois en 2010 sous Sarkozy pour juguler la violence dans les stades de football, l'article 222-14-2 avait été dénoncé comme le moyen légal de criminaliser les manifestations.

Plus rares sont ceux qui se retrouvent inculpés de port d'armes, rébellion, violence contre personnes dépositaires de l'autorité publique ou destruction et dégradations de biens. Mediapart a suivi lundi ces procès dans deux salles d'audience. Voici les portraits des manifestants poursuivis et presque toujours condamnés.

Ryad, 41 ans, artisan, venu de Toulon (Var)

Ryad n'aura pas eu le temps de manifester et pas même celui d'enfiler son gilet jaune. À 41 ans, cet artisan du bâtiment, ancien engagé dans la marine, ayant fait la guerre du Kosovo, décrit ses fins de mois difficiles, ses « revenus aléatoires » et la micro-entreprise de son père avec qui il travaille. Oui, il voulait manifester contre « les taxes » et est monté à Paris pour le premier défilé de sa vie.

Dans la nuit de vendredi à samedi, il dort chez un cousin à Franconville (Val-d'Oise). Le matin, les deux hommes tentent de prendre le RER, qui ne marche pas ce jour-là (« Cela arrive souvent sur cette ligne », note la présidente). Ils se rendent en voiture à Paris et se garent vers la place des Ternes, non loin de l'avenue de Wagram. Une dizaine de policiers en civil portant des gilets jaunes les interpellent à peine sortis de voiture. Fouille du coffre : dans un sac, deux masques de ski, un casque de moto, des gants, des genouillères, un plastron... et un petit marteau.

« Le marteau a toujours traîné dans le coffre de mon ami qui transporte régulièrement des outils pour son travail. Pour le reste, j'avais apporté ma tenue de moto-cross pour me protéger. C'est la première fois que je manifeste, j'ai vu les violences à la télé. J'avais peur, sincèrement, et je voulais me protéger si je me retrouvais coincé dans des affrontements. En plus, j'attends un enfant », explique-t-il.

Pour la procureure, aucun doute : « Monsieur est venu pour en découdre et s'était équipé pour cela. » Elle demande six mois de prison avec sursis et une peine d'interdiction de séjour à Paris. Jugement : quatre mois de prison avec sursis, un an d'interdiction de Paris. « Je me suis trouvé au mauvais endroit, au mauvais moment. C'est la première et dernière fois que je manifeste », note Ryad.

Steven, 24 ans, maçon-couvreur, venu de la Nièvre

Steven travaille dans la petite entreprise de son père. 1 170 euros par mois, en CDD. « Une embauche, avec les taxes et tout, ça coûte cher », note-t-il, ajoutant qu'avec les crédits à la consommation et les loyers, il est en « difficulté financière ».

Ce samedi, il est interpellé vers 20 h 45 faubourg Saint-Honoré. Non loin de là, le magasin Decathlon a été dévasté peu avant. « Des vélos, des trottinettes, du matériel traînaient partout dans la rue », raconte Steven. Et le voilà qui ramasse un casque de vélo dans le caniveau et se le met sur la tête. « Je l'ai pris pour me protéger. Ça partait de partout, des lacrymogènes, des grenades, des pavés, ça s'affrontait dans tous les sens », dit-il.

Pourquoi n'être pas parti ? « Des batailles, il y en avait partout ! À ce point là, je n'aurais jamais pensé. J'étais coincé », répond-il. Vol caractérisé et participation à l'émeute, résume la procureure, qui demande trois mois de prison avec sursis. Jugement : trois mois de prison avec sursis.

Jérémy, Billy, Geoffroy, Maxime et Frédéric, ouvriers et techniciens, venus de l'Essonne

Voilà cinq copains et collègues de boulot. La plupart travaillent pour le grand groupe Safran, dans l'Essonne. Ils ont entre 27 et 35 ans, sont ouvrier-tourneur, soudeur, opérateur sur commandes numériques, cariste, inspecteur qualité. Quatre d'entre eux travaillent en 3 x 8 et les salaires tournent entre 1 300 et 2 500 euros par mois. Des loyers de 600 à 1 000 euros, des crédits pour payer la voiture, des pensions alimentaires parfois, et des parents ou des proches qu'il faut parfois aider : là encore, les fins de mois sont serrées.

Pour eux, la manifestation n'aura pas lieu. Ce samedi matin, vers 10 h 30, ils garent leur voiture avenue des Ternes. L'un d'eux prend le soin de payer le stationnement. Est-ce le temps d'aller au parcmètre ? Des policiers leur tombent dessus. Fouille : des gants, des masques, quelques boîtes d'oeufs, du liquide physiologique, des lunettes, des pétards (considérés comme « produit explosif et incendiaire »).

« Ils avaient dit qu'on pouvait manifester sur les Champs, avec filtrage. On y allait pacifiquement. Bon, ben en fait, c'était interdit puisqu'on a été arrêtés en sortant de la voiture... », note Maxime. Peu ou prou, tous avancent les mêmes explications : il fallait se protéger vu les risques de violences. « Samedi dernier, j'avais déjà manifesté et j'ai été salement gazé, j'ai vu des personnes qui souffraient, raconte Geoffroy. J'ai acheté à Castorama une trentaine de masques légers, en tissu, pour moi et pour pouvoir les donner à d'autres manifestants si besoin. Et le liquide physiologique, c'est pareil : la semaine dernière, on m'en a donné et cela m'avait soulagé. »

Pour Billy, ce devait être sa première manifestation (sa « première grève », dit-il). Lui aussi a un masque : « Je suis pas là pour mettre en danger ma santé. J'ai lu qu'il y avait du cyanure dans ces gaz, c'est dangereux tout de même

», croit-il savoir. « Et les pétards, ce n'est pas dangereux ? », interroge la présidente. « C'est des petits pétards, comme pour le 14 Juillet, c'était pour mettre un peu d'ambiance, c'est pas des pétards genre à arracher les mains... », se défend-il. Ils ont été achetés au magasin « À la magie de Corbeil », et sont seulement « déconseillés » aux enfants de moins de 12 ans.

« Je suis pacifiste, j'ai un boulot en or et trois gosses, vous croyez que je veux tout gâcher avec des conneries ? », insiste Frédéric. Des produits explosifs, insiste la procureure pour qui les cinq hommes voulaient en découdre, avaient le matériel pour cela et avaient choisi un endroit où les affrontements duraient déjà depuis deux heures... « Non, on manifeste là où il y a des gens, je ne vais pas aller où il n'y a personne ! », insiste Billy. Mais la procureure ne veut rien entendre qui pointe « la dangerosité manifeste des pétards » et la préparation méticuleuse. Elle demande des peines de trois mois de prison avec sursis à six mois ferme (pour ceux qui ont les pétards).

Jugement : deux peines de quatre mois de prison avec sursis, deux peines de huit mois de prison avec sursis, une peine de trois mois de prison ferme (l'un des hommes était déjà sous le coup d'une légère condamnation avec sursis, qui est ainsi révoqué). Tous sont interdits de séjour à Paris pendant un an. L'homme condamné à la prison ferme s'écroule en larmes.

Florian, 37 ans, forgeron, venu des Ardennes

Florian est un gros costaud, il travaille dans une entreprise de forge de 120 ouvriers, a trois enfants à charge, gagne 1 500 euros par mois, sa compagne est au chômage. « Quand on a des enfants, il faut se stabiliser », dit celui qui a visité l'Amérique latine et l'Afrique en sac à dos, vivant de petits boulots.

Ce samedi, le voilà interpellé vers 17 heures, près des grilles du jardin des Tuileries. Dans son sac, des billes de peinture, un masque. Le procès-verbal d'interpellation signale qu'il a été vu jetant un morceau de bitume sur les forces de l'ordre. Il nie, assure même qu'il a rangé pavés et morceaux de goudron au fond d'une grosse poubelle et a prévenu la police, « parce que ça chauffait trop ». Florian demande à ne pas être jugé en comparution immédiate. Demande acceptée : il sera jugé en procédure normale au mois de janvier prochain. « Je serai là, dit-il au juge, mais sinon, je suis pas près de revenir à Paris ! »

Florian, 21 ans, mécanicien, venu des Yvelines

C'est sa première manifestation. Florian est venu avec un ami et devait rejoindre son père, ouvrier ajusteur, dans un autre endroit du cortège. Il est arrêté à 20 h 50, boulevard Malesherbes. Le P.-V. d'interpellation le décrit cagoulé, avec gants de motos, un masque, en train de jeter une barrière au milieu du boulevard, dans un groupe d'une quarantaine de casseurs.

Le jeune homme nie énergiquement. Pas de gants de motos, mais de simples gants Nike, un masque donné par son père « qui avait été gazé la semaine dernière et était allé en acheter chez Leroy Merlin », et, non, il n'avait pas tiré sa capuche sur la tête et pas plus jeté des barrières. « Je venais pas pour mettre le bazar, je marchais avec mon ami et un groupe a couru sur le boulevard et s'est rapproché de nous, c'est tout. » Rien dans le dossier, assure son avocat : « Si vous le condamnez, alors il faut condamner tous les manifestants. » La procureure demande six mois de prison avec sursis. Jugement : relaxe.

Alexandre, 36 ans, électricien, venu de l'Eure

Alexandre a choisi ce samedi un des rares endroits calmes dans Paris : la place de la Bastille. Des gens ont pu

manifester sans affrontements déchaînés en cet endroit. Cela ne l'empêche pas d'être interpellé vers 16 heures. La police trouve dans son sac un masque décrit comme de type NRBC. Un masque qui serait considéré comme une « arme de guerre ».

« C'est un gilet jaune qui me l'a donné, je l'ai mis dans le sac au cas où et ne l'ai d'ailleurs jamais porté », dit Alexandre. « Mais comment voulez-vous que je sache que c'est une arme de guerre ? », insiste-t-il. La procureure demande six mois de prison ferme et un an d'interdiction de Paris. Jugement : huit mois de prison avec sursis et un an d'interdiction de séjour à Paris.

Benoît, 34 ans, cariste, venu du Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis)

Benoît est devant le tribunal le visage éraflé, le nez cassé, un oeil tuméfié. De cela, les juges ne disent mot. L'homme a été arrêté samedi à 17 h 40, rue du Havre, à l'issue d'une charge des CRS. Benoît dit s'être alors jeté par terre et mis en boule : pas suffisant pour le protéger des coups. Mais cela n'intéresse pas le tribunal qui prend seulement note d'un certificat médical de cinq jours d'interruption temporaire de travail.

Le juge s'intéresse aux dégradations de bâtiments. Benoît le reconnaît aisément, il n'est pas à l'aise avec la parole, alors il aime bien les tags au pochoir. Ce jour-là, avec un ami, ils arpentent les cortèges et bombent sur les planches qui protègent les vitrines et quelques murs un dessin et un slogan : le visage de Macron et l'éternel « Marche ou crève ». « "Marche ou crève" et le visage du chef de l'État, voilà une menace manifeste ! », s'emporte la procureure.

Benoît explique ne rien avoir contre les forces de l'ordre, lui-même a été militaire sous contrat jusqu'en 2006. Il assure n'avoir fait que cinq ou six tags. « Nos paroles, on les écoute pas, donc j'écris... Oui, sans doute, je recommencerais, mais sur les planches, pas sur les murs », dit-il, un peu perdu dans le box des prévenus. Pourquoi manifester ? « J'étais au RSA, maintenant je suis cariste, préparateur de commande chez Amazon. C'est des contrats à la semaine, ça fait pas lourd à la fin du mois. J'habite chez ma grand-mère, je m'occupe d'elle pour faire les courses et tout ça... », dit-il. La procureure demande six mois d'emprisonnement avec sursis et 500 euros d'amende. Jugement : six mois de prison et 500 euros d'amende, avec huit mois d'interdiction de se rendre à Paris.

Lilian, 19 ans, sans emploi, venu du Maine-et-Loire

C'est un jeune homme qui semble un gamin, se raconte parfois des histoires et se dit lui-même « un peu immature ». Pour sa première manifestation, Lilian a vu les choses en grand. Un casque rouge bien voyant, gants, lunettes et masque : le meilleur moyen d'être arrêté par des policiers, samedi, vers 11 h 50, avenue de Friedland, qui l'ont vu jeter un pétard. Et voilà que le jeune homme a en plus dans son sac une bombe de laque. « C'était comme un explosif de dernier recours, si mon pronostic vital était engagé, avec tout ce qu'on voit sur internet et toutes les violences... », dit-il au juge. Il n'a visiblement pas compris qu'une telle bombe de laque allumée avec un briquet l'aurait immédiatement gravement brûlé.

Lilian a volontiers donné son téléphone aux policiers. Prévenant, il leur a même signalé un message susceptible de les intéresser. « Moi, je vais grailler du CRS », écrit-il par texto à une amie. « Grailler, ça veut dire quoi ? », interroge la présidente. « Ben oui, ça veut dire manger, j'ai écrit cela pour impressionner une copine », répond le jeune homme.

Mais qu'est-il allé faire dans cette galère ? « J'ai pas de boulot, je suis parfois en saisonnier en pépinière, vous comprenez, j'habite à la campagne et j'ai aucun moyen de déplacement », dit Lilian, qui a arrêté sa scolarité à 16 ans et ne fait pas grand-chose de sa vie depuis. Le père est ouvrier chez un sous-traitant automobile, la mère travaille en 2 x 8 en intérim. La procureure s'emporte contre l'« immaturité » du jeune homme, sa « dangerosité et son inactivité

sociale » et demande un an de prison ferme avec mandat de dépôt (ce qui signifie une incarcération immédiate). Jugement : six mois de prison ferme, six mois de prison avec sursis et un an d'interdiction de séjour à Paris.

Maxime, 27 ans, saisonnier, venu de Carcassonne (Aude)

Ce samedi, vers 21 heures, Maxime est repéré dans le quartier de la Défense. Sur son sac à dos, un casque de skateboard. Voilà qui mérite contrôle d'identité, palpations et fouille du sac. Les policiers découvrent un gilet jaune, des protège-tibias, des lunettes de skis, un masque en papier et tout au fond du sac un cutter. Bonne pioche, direction garde à vue puis tribunal !

« Vu les violences du week-end d'avant, je voulais me protéger. C'est trop dangereux de manifester, mais je voulais le faire pour défendre les droits gagnés par mes parents et mes grands-parents. Quant au cutter, je ne savais même pas, je l'ai oublié dans ce sac avec lequel je transporte régulièrement des outils. Qu'est-ce que vous voulez que je fasse avec un cutter ? », explique-t-il.

Maxime raconte avoir manifesté vers la porte Maillot, avoir aidé une vieille dame qui était blessée, par terre, et l'avoir conduite dans un hall d'immeuble. Oui, il a shooté dans une grenade lacrymogène pour l'éloigner. « Les CRS, c'est pas mon problème, je suis pas venu pour eux. Le week-end prochain, je manifesterai chez moi, à Carcassonne, tout se passe bien là-bas », ajoute-t-il. Et puis, il ira faire la saison d'hiver à Avoriaz comme serveur. « Je travaille dans les restaurants d'Annie Famose [ancienne championne de ski - ndlr] », dit-il fièrement. La procureure demande quatre mois de prison ferme et un an d'interdiction de séjour à Paris. Jugement : huit mois de prison avec sursis et un an d'interdiction de se rendre à Paris.

Stéphane, 45 ans, boucher-charcutier, venu des Hautes-Alpes

Stéphane vient « de la campagne », « d'un milieu agricole où on a toujours un couteau sur soi », « pour bricoler, couper le saucisson, le fromage » et aussi une lampe-torche. Il a 45 ans, un CDI de boucher dans un abattoir, un emprunt à rembourser, une fille qui vit avec sa mère dont il est séparé et à laquelle il verse une pension alimentaire. Samedi 1er décembre, il était « tout content » de vivre sa « première manifestation d'envergure » dans la capitale contre ce gouvernement « qui a enlevé 100 euros de retraite à nos anciens, nos parents, nos retraités ». Il avait roulé la veille depuis ses Hautes-Alpes jusqu'à Lyon avec les copains, puis pris le TGV jusqu'à Paris.

Vu les scènes de violence regardées à la télé, la bande avait prévu « de se protéger ». Stéphane avait un casque de chantier avec visière, un masque de peinture. Arrivés de nuit à Paris, ils ont attendu que la manif commence en picolant parce qu'ils sont bons vivants et que ce voyage, ils le voulaient festif. Stéphane le concède : à une époque, il a eu un problème avec l'alcool. Mais plus maintenant. Vers 8 heures, ils se sont dirigés vers les Champs-Élysées. Mais ils n'ont jamais réussi à y accéder à cause des barrages de CRS aux alentours.

Stéphane s'est mis en tête de convaincre les CRS « de rejoindre le peuple ». Ils ont refusé, l'ont repoussé. Et c'est là que tout s'est envenimé. « Je suis devenu con, je les ai trouvés tellement froids, j'ai foncé dans le barrage pour montrer à Macron que le peuple est plus fort que les CRS. » Stéphane en a oublié de mettre son casque de chantier pour se protéger. Il est ressorti à 8 h 50 menottes aux mains et avec un énorme cocard à l'œil droit. Le voilà maintenant dans ce box vitré du TGI de Paris à tirer sur ses poils de barbe après des heures en garde à vue et deux nuits à Fresnes. Lui qui a un casier vierge doit justifier pourquoi on a trouvé sur lui un Opinel et une lampe-torche alors qu'il faisait plein jour.

Il veut parler de politique, de cette France oubliée qui travaille dur, le président l'arrête : « Ici, ce n'est pas une tribune politique. » Stéphane baisse la tête, penaud. Il dit qu'il est « au bord du suicide », s'excuse « d'avoir été con ». La

procureure requiert six mois de prison ferme avec mandat de dépôt.

Stéphane écope de quatre mois de prison ferme. « Nous ne prononçons pas de mandat de dépôt. Vous serez convoqué par le juge des applications des peines de Gap et vous verrez ensemble comment aménager la peine », lui dit le président. Mais Stéphane ne l'écoute déjà plus, sidéré, ne retenant plus que le mot « prison ».

Jérôme, 26 ans, intérimaire, venu de la Nièvre

Jérôme a 26 ans. Intérimaire, sans contrat pour le moment, il vit dans la Nièvre chez sa mère. Il a été interpellé samedi 1er décembre avec un masque de ski, un casque de vélo, cinq fioles de sérum physiologique et un lance-pierres. Peu loquace, il assure que c'était « pour se protéger, se défendre des grenades lacrymogènes ». « Mais pourquoi une fronde ? », relance le président. « Au cas où je me prends une grenade lacrymo, répond Jérôme, je n'étais pas là pour casser. »

Il survit avec 200 euros de RSA mais on n'en saura guère plus sur sa vie. Comme dans plusieurs dossiers, l'enquête sociale rapide, dispositif clé de la chaîne pénale qui éclaire le parcours du prévenu, fait défaut. « Il y a trop d'enquêtes en cours en un laps de temps pour en faire une sur tous », s'excuse le président. La procureure demande 210 jours amende à 5 euros, soit 1 050 euros. C'est 5,25 fois le demi-RSA de Jérôme. Jérôme écope trois mois de prison avec sursis.

Mickael, 30 ans, chômeur, SDF, venu de Chambéry (Savoie)

Mickael ne comprend pas ce qui lui arrive. Il accueille sa peine sans réaction quand son avocate est abasourdie : six mois de prison dont la moitié ferme avec maintien en détention et l'autre assortie d'un sursis et d'une mise à l'épreuve pendant deux ans avec obligation de fixer son domicile dans un lieu déterminé et de rechercher un travail. C'est un peu moins lourd que les huit mois ferme requis par le parquet.

Mickael, 30 ans, fils de bourgeois passé baba sans domicile fixe et sans travail, « créchant dans les gares ou les forêts », a été arrêté jeudi 29 novembre au soir à la gare de Lyon. Repéré par son sweat à capuche noire marquée ACAB, « All cops are bastards » (« Tous les flics sont des... »), il arrivait de Chambéry. Dans son sac à dos : un plastron, un casque, une cagoule et un lance-pierres professionnel avec 87 balles en plomb de 1,5 centimètre de diamètre. L'attirail parfait du « black bloc » de l'ultra-gauche. Sauf qu'il n'en est pas un, assure son avocate.

La preuve : l'exploitation de son téléphone et les messages via Messenger sur la page Facebook du black bloc qui démontre son grand amateurisme. « On se retrouve où les gars pour la manif ? », demande le jeune homme, qui a gardé quelques dreadlocks au sommet de son crâne rasé. « Très cher, nous ne fonctionnons pas comme cela et nous ne communiquons jamais sur les réseaux sociaux », lui répond l'administrateur de la page. « Vous estimez qu'il serait allé à la manifestation. Mais rien ne le prouve dans le dossier ! », plaide son avocate. En vain.

Étienne, 27 ans, technicien, venu de Lyon (Rhône)

« Je suis désolé. Je vous demande la clémence. Je me suis laissé emporter par mes émotions. Mon travail est très important. Je suis prêt à faire des travaux d'intérêt général. Vous ne me reverrez jamais plus dans une manifestation. » Étienne implore le tribunal de ne pas le condamner. Sans succès. Le ciel lui tombe sur la tête : six mois de prison ferme, trois mois de plus que les réquisitions du parquet. Maigre consolation : le mandat de dépôt, requis par la procureure, n'est pas retenu, Étienne va être relâché, sa peine aménagée dans la mesure du possible.

Et s'il perdait son CDI à 27 ans « à cause de tout ça » ? Technicien pour une société privée, il travaille sur le chantier de l'automatisation du métro lyonnais pour 1 500 euros par mois. Sa mère, retraitée, pleure depuis le début de l'audience, discrètement au premier rang, et s'écroule : « Que se serait-il passé s'il avait cassé la vitrine d'un magasin ? Il aurait pris un an ? » Quelques minutes plus tôt, son avocate tonnait : « Où sont les casseurs des Champs-Élysées, de Dior, Chanel, Zadig & Voltaire, de tous ces grands magasins pillés ? »

Étienne a été interpellé samedi 1er décembre au matin après la découverte de fumigènes et de pétards dans son sac. « Je les ai achetés sur internet pour me défendre après avoir subi des gazages abusifs le week-end dernier, répond Étienne. Avec ma mère, nous manifestations pacifiquement près de l'Arc de triomphe quand nous avons été gazés par un cordon de CRS qui n'a fait aucune différence entre les casseurs et les familles. C'était très violent. »

Un grand-père parisien, venu assister à l'audience « par solidarité avec les gilets jaunes », glisse ce qui lui apparaît une évidence : « C'est parce qu'il est le seul Noir qu'ils le condamnent à autant de prison pour des pétards même pas utilisés. »

Bruno, 31 ans, chauffeur de poids lourds, venu de Seine-et-Marne

Bruno ne veut pas être jugé aujourd'hui. Il demande un renvoi. C'est son premier tribunal comme ses premières nuits en prison et il a le vertige. Il jure qu'on ne le reverra plus jamais dans une manif, veut retrouver sa vie de bon père trentenaire dans le petit bourg de Seine-et-Marne où il vit avec sa femme et leur fille dans le pavillon hérité de ses parents qui lui coûte des charges et des taxes. On lui reproche d'avoir voulu manifester avec des lunettes de protection, un masque à gaz et un couteau.

Chauffeur poids lourds en CDI, il gagne entre 1 500 et 2 000 euros selon les mois. La procureure requiert un contrôle judiciaire en attendant sa comparution avec cependant une interdiction : celle de paraître à Paris. Bruno panique. Et s'il a des livraisons à faire dans la capitale intra-muros ? Le tribunal tranche. Il a interdiction de venir à Paris, seulement les week-ends du samedi minuit au lundi minuit.

Maxime, 33 ans, chauffeur-routier, venu de la Marne

Maxime aussi veut un délai pour préparer sa défense. Il vient de la Marne où il loue une petite maison mais sa terre natale, c'est la Creuse. Il a deux enfants et une amende au casier parce qu'un jour, il a admonesté deux jeunes qui avaient cassé le pare-brise de la voiture de sa femme. Chauffeur-routier, il est responsable d'équipe, soit trois camions, gagne 4 000 euros net par mois et passera en CDI à la fin de l'année.

Samedi, il devait vivre sa « première manif » mais il a été contrôlé avec, dans le sac, des lunettes de natation, des protège-tibias, des gants coqués, un masque d'aide respiratoire et des pierres. Il dit que tout cela c'était « pour se protéger » et qu'il n'allait bien « évidemment pas jeter des pierres contre les forces de l'ordre ». Il est placé sous contrôle judiciaire jusqu'à sa comparution en janvier, avec interdiction de venir sur Paris.

Thomas, 20 ans, intérimaire, venu de l'Eure

Ce samedi à 20 h 45, Thomas est interpellé rue du Faubourg-Saint-Honoré. Dans sa poche, six paires de lunettes de grandes marques pour une valeur d'environ 1 300 euros. Un magasin d'optique a été pillé. Mais la police note sur son P.-V. d'interpellation que le jeune homme n'a pas participé à la casse ; il s'est servi après coup. « Je suis rentré dans le magasin tout cassé. J'ai pris des lunettes. Je sais pas, j'ai pas réfléchi, j'étais pris avec les autres », dit-il.

Thomas était venu manifester avec sa copine et deux amis. Dans les tourbillons de violence qui ont emporté le quartier Concorde-Rivoli, il les a perdus, s'est retrouvé coincé entre deux groupes de CRS, explique-t-il. Son sweat-shirt était taché du sang d'un autre manifestant, « les grenades tombaient de partout, j'allais pas me rapprocher seul des CRS et il n'y avait pas de fuite possible ». Thomas a donc suivi les casseurs et est entré dans le magasin.

Vendeur empilant les CDD dans un magasin de décoration et aujourd'hui à Intermarché, Thomas vit chez ses parents et a été condamné il y a quelques mois pour avoir revendu de la cocaïne et du cannabis. « Ça finançait ma consommation personnelle, mais j'ai tout arrêté depuis, seul et sans médicament », dit-il. La procureure demande quatre mois de prison ferme et deux mois supplémentaires au titre de la révocation du sursis de la peine précédente. Le jugement va au-delà des réquisitions : dix mois de prison ferme.